

**Réponses du candidat Hubert HEDIN , tête de la liste « Ault, demain »,
aux questions d’Ault Environnement – Janvier 2026**

Monsieur Desjonqueres,
Mesdames et Messieurs les membres de l'association Ault Environnement,
Bonsoir à toutes et à tous,

Fidèle à l'entretien en présence de M. Xavier Desjonqueres, M. Hubert Hédin et M. Reynald Pollet, l'équipe d'AULT DEMAIN s'est réunie et, après concertation, est heureuse de vous apporter les réponses attendues à vos questions, à 10 jours du premier tour des élections municipales, avec la publication de notre programme dans les prochaines heures dans la presse locale.
Nos réponses sont en totale adéquation avec notre engagement verbal lors de notre entretien.

1 - Impliquer les habitants dans des démarches démocratiques et citoyennes

La transparence de la vie municipale doit être renforcée dans le respect du cadre réglementaire, Votre association pourra, en tant que de besoin, au même titre que les autres, être consultée à titre informatif, chacun dans son domaine de compétences.

Les administrés seront informés par des comptes rendus clairs et accessibles.

Une plateforme municipale permettra de signaler des problèmes, par exemple des dépôts sauvages, et d'en suivre le traitement.

2 - Préserver Ault de l'érosion des terres agricoles et de la falaise

La gestion des eaux pluviales est un sujet essentiel pour limiter le ruissellement, protéger les terres agricoles et prévenir les désordres.

Toute évolution ou aménagement devra se faire après concertation avec les exploitants agricoles, qui sont des professionnels et connaissent parfaitement les réalités du terrain. Les décisions devront être pragmatiques et techniquement fondées.

La protection de la falaise constitue une priorité stratégique pour l'avenir d'Ault, cette question implique :

- Une vision claire sur la gestion du trait de côte ;
- Une mobilisation active des financements extérieurs ;
- Une coordination étroite avec le syndicat mixte compétent en matière de gestion du littoral.

La commune ne peut assumer seule le coût de tels aménagements. Notre rôle sera de défendre activement les intérêts d'Ault auprès de l'État et des partenaires concernés.

3 - Respecter la nature et savoir vivre avec

L'aménagement du Moulinet sera notre priorité. Cependant, il faudra trouver un compromis avec le propriétaire, l'investisseur puisque actuellement il n'y en a qu'un et les acteurs de recours sur le projet actuel.

La protection et la replantation des haies contribuent à la biodiversité et à la limitation de l'érosion.

Ces actions concernent principalement les secteurs situés hors centre-bourg. Elles devront donc faire l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, notamment les agriculteurs et

les chasseurs, afin d'aboutir à des mesures équilibrées et acceptées.

L'amélioration de la qualité alimentaire à la cantine est un objectif partagé.

Concernant la restauration scolaire, il convient de rappeler que les repas sont livrés par la société API, puis réchauffés et en grande partie préparés sur place par le personnel communal. Une attention particulière est déjà portée à la qualité des produits, et une part importante des aliments proposés est issue de l'agriculture biologique.

La municipalité restera attentive à poursuivre cette démarche qualitative, dans le respect de l'équilibre budgétaire. Le tarif du repas étant fixé à 1 € pour les familles, toute évolution devra être compatible avec cette exigence sociale forte.

L'objectif est donc de continuer à améliorer progressivement la qualité nutritionnelle et environnementale des repas, sans alourdir la charge pour les familles ni fragiliser les finances communales.

4- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

Ault possède une véritable richesse architecturale, qu'il convient de mettre en valeur et de préserver. Nous pourrions nous appuyer sur des personnes ressources comme Alain Minard, dont les travaux contribueront, par des visites guidées, à mieux faire connaître le patrimoine local.

La municipalité encouragera la sensibilisation des propriétaires et la diffusion de recommandations adaptées. Toutefois, elle devra respecter strictement le cadre réglementaire existant.

Les artisans d'Ault constituent une richesse pour la commune. Néanmoins, les règles de la commande publique et le principe d'égalité d'accès aux marchés doivent être respectés.

Les ASVP ont avant tout un rôle de surveillance humaine et de prévention.

Leur action doit prioritairement concerner la surveillance des espaces et locaux de la commune et du domaine public avec dans notre programme un poste mutualisé en police pour faire appliquer les règles d'urbanisme en parallèle de l'environnement.

La sécurité et la tranquillité publique demeurent une priorité.

5 - Faciliter la mobilité dans le respect de l'environnement

La mobilité doit être pensée de manière globale, en lien avec les compétences intercommunales et départementales.

La commune défendra l'amélioration des transports collectifs et poursuivra une réflexion sur les mobilités adaptées au territoire, dans le respect de l'équilibre entre accessibilité, sécurité et dynamisme économique.

6 - Développer un tourisme durable maîtrisé

Le tourisme est un atout essentiel pour Ault. Il doit être organisé afin de préserver la qualité de vie des habitants et l'environnement naturel.

Nous souhaitons :

Développer et structurer des visites guidées valorisant la nature et le patrimoine ;

Renforcer le pôle culturel, en complément de l'espace Prévert ;

Mettre en valeur les atouts naturels d'Ault.

L'ambition est de promouvoir un tourisme respectueux, qui profitera à l'économie locale tout en protégeant le cadre de vie.

La création d'une Maison de la Falaise constitue un projet structurant que nous soutenons. Elle permettra de valoriser le patrimoine naturel, d'informer les visiteurs et de renforcer l'attractivité de la commune tout en sensibilisant à la protection du littoral.

Bien à vous,
L'équipe d'AULT DEMAIN